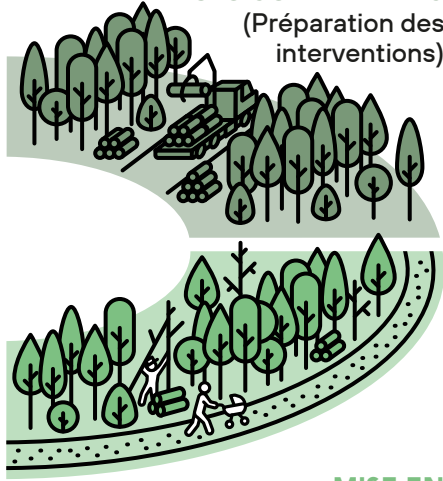


QUELLES INTERVENTIONS MENÉES EN FORÊT RÉGIONALE ?

COUPES SANITAIRES



COUPES DE CLOISONNEMENTS (Préparation des interventions)



RENOUVELLEMENT FORESTIER

MISE EN SÉCURITÉ

Les interventions en forêt régionale sont calées sur les cycles biologiques et sont effectuées entre le 1^{er} août et 29 février, hors période de nidification.

Mais aussi: Entretien • Aménagement • Gestion du risque incendie • Plantations • Expérimentations dans le cadre de programmes de recherche dédiés à l'adaptation des essences au changement climatique

INTERVENIR SUR LES BOISEMENTS, MAIS PAS UNIQUEMENT

Pour conserver un bon équilibre forestier, Île-de-France Nature intervient également sur :

- **les habitats :** restauration, création de milieux et d'îlots de vieillissement, mélange d'essences, maintien d'arbres morts au sol ou debout, au bénéfice de tout un cortège d'espèces forestières.
- **le grand gibier² :** des chasses de régulation³ sont menées sur le grand gibier qui, dépourvu de prédateurs naturels en Île-de-France et présentant des taux de reproduction élevés, peut menacer l'écosystème forestier et la sécurité du public.



DU BOIS À TERRE ?

Des branches sont laissées volontairement au sol. Leur décomposition permet de l'alimenter en sels minéraux et de participer ainsi à sa régénération.

¹ Hors coupes sanitaires et de sécurité qui restent prioritaires ² Sangliers, chevreuils, cerfs

³ Organisées généralement du 1^{er} novembre au 31 mars, hors période de vacances scolaires, ponts, jours fériés, mercredi, samedi et dimanche.



LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS

île de France
nature

8 BOULEVARD VICTOR HUGO
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
contact@iledefrance-nature.fr

ILEDEFRANCE-NATURE.FR



Ne pas jeter sur la voie publique • Graphisme : M. Goreikine • Crédit photo : J.-L. Aubert | L'Agence Nature - F. Cheneil | iStock - E. Shaplov

GÉSTION FORESTIÈRE

CONCILIER ACCUEIL DU PUBLIC, BIODIVERSITÉ ET RENOUVELLEMENT

île de France
nature



DES FORÊTS GÉRÉES POUR LE COMPTE DE LA RÉGION



En accord avec le Plan régional d'adaptation au changement climatique et la Stratégie régionale Bois-Forêt, **Île-de-France Nature gère des forêts périurbaines** pour le compte de la Région, **2^e propriétaire public** d'espaces verts et boisés en Île-de-France.

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, C'EST :

11 000 HA de propriétés forestières régionales soit
40 forêts gérées par Île-de-France Nature

UNE GESTION MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS

À proximité des zones urbaines, les forêts d'Île-de-France remplissent diverses fonctions : espaces de détente et de loisirs, îlots de fraîcheur, réservoirs de biodiversité, etc. **Pour rendre compatibles les différents rôles joués par un seul et même espace, Île-de-France Nature a 3 objectifs de gestion :**



**ACCUEILLIR
LE PUBLIC**



**PRÉSERVER
LA BIODIVERSITÉ**



**RENOUVELER
LA FORÊT**



SENSIBILISATION ET SURVEILLANCE



RENCONTRE DU PUBLIC

De mars à décembre, Île-de-France Nature propose au public des sorties nature gratuites pour découvrir les espaces naturels régionaux et rencontrer les professionnels de la forêt.



BRIGADE ÉQUESTRE

La brigade équestre d'Île-de-France Nature veille au bon respect du règlement intérieur des forêts régionales et informe le public sur la gestion menée.

LE RÉGIME FORESTIER

Île-de-France Nature intervient dans le cadre d'un document d'aménagement forestier, défini par le Code forestier et validé par les services du ministère de l'Agriculture. Propre à chaque forêt publique française, **il planifie et quantifie sur 15 à 20 ans les actions à mener** au regard des différents enjeux de la forêt et selon les objectifs définis par Île-de-France Nature (accueil du public, préservation de la biodiversité et renouvellement forestier). Ce document peut être révisé entre temps, notamment selon le contexte et les évolutions climatiques.

La gestion forestière menée implique par ailleurs, dès la conception des aménagements, un échange avec les élus, les partenaires et les habitants pour intégrer au mieux les enjeux et les attentes du public au sein d'un même territoire.



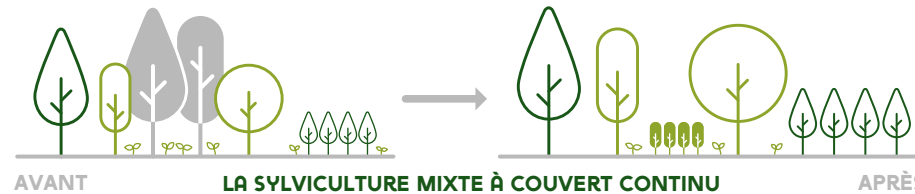
En application du Code forestier, les interventions d'Île-de-France Nature sont menées en partenariat avec l'Office national des forêts, rédacteur du document d'aménagement et associé à la gestion des forêts régionales.

LE CHOIX D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE : LA SYLVICULTURE MIXTE À COUVERT CONTINU

Les choix d'intervention se font arbre par arbre et non à l'échelle de la parcelle forestière. Réalisé au plus proche de la naturalité des sites, ce mode de gestion permet le maintien :

- **d'un couvert végétal continu;**
- **d'une diversité d'essences, d'âges et de tailles des arbres sur une même parcelle** (apportant une meilleure résilience des peuplements aux aléas climatiques);
- **de bonnes conditions au sol (lumière)** pour permettre la germination des graines;
- **d'habitats** pour la faune et la flore.

Cette gestion évite ainsi la mise à nu du sol forestier (pas de coupe rase sauf en cas de maladie des arbres - crise sanitaire), pouvant compromettre la continuité du couvert boisé à long terme et provoquer des modifications paysagères brutales.



CERTIFICATIONS FORESTIÈRES

Engagée dans la gestion responsable du patrimoine forestier régional, Île-de-France Nature fait reconnaître depuis 2009 ses pratiques par des organismes certificateurs indépendants, PEFC™ et FSC®.



100% de la surface des forêts régionales aménagées sont certifiées PEFC™ et/ou FSC®



POUR EN SAVOIR PLUS

www.iledefrance-nature.fr/forets-et-espaces-paysagers